



Séance du 19 AVRIL 2010

DELIBERATION N° BS 2010-04-06

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE DE « MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'OPC POUR LA REHABILITATION D'UN QUAI DE TRANSFERT D'ORDURES MENAGERES ET DE DECHETS PROPRES SUR LE SITE DE TEGHIME » / DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

Nombre de membres			L'an deux mil dix, le dix-neuf avril à 15 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
En exercice	Présents	Votants	
15	10	10	
Présents :			
Mesdames : Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, José GIANILY, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS et Jean-Louis MASSIANI.			
Absents :			
Mesdames : Messieurs : Ange ROVERE, Jean-Jacques PADOVANI, Antoine GREANI, Paul GUIDICELLI et Jean-Baptiste GIFFON.			
Secrétaire de séance :			et publication (affichage) ou notification du : Le Président   François TATTI
Monsieur Gilles GIOVANNANGELI			
Convocation envoyée le :			
07 avril 2010			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
07 avril 2010			

Objet : Avenant n°1 au marché de « Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la réhabilitation d'un quai de transfert d'ordures ménagères et de déchets propres sur le site de Teghime » / Demande d'autorisation de signature de l'avenant

Un marché public de Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la réhabilitation d'un quai de transfert d'ordures ménagères et de déchets propres sur le site de Teghime a été conclu par le SYVADEC avec la SAS INDDIGO en groupement solidaire avec la SARL ECLORE pour un montant maximum de 212 500 € HT.

RAPPORT DE PRESENTATION

I - OBJET DE L'AVENANT ET NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

L'avenant n°01 concerne des sujétions non prévisibles liées à des éléments intervenus récemment conduisant à modifier certains documents qui étaient validés à ce jour (Permis de construire, dossier de demande d'autorisation, étude de descente de charge...), il s'agit :

- De l'évolution du règlement d'urbanisme en vigueur (PLU) et de certaines modifications du parti architectural.
- Le nécessaire détachement parcellaire de l'emprise du projet et des modifications associées visant à exclure de l'emprise des installations le talus du ruisseau au nord du site ainsi que les ouvrages dernièrement réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de Teghime.

II - ECONOMIE GENERALE

L'avenant n°1 est conclu pour un montant total de **10 400 € HT**, soit une augmentation de **4.89%** par rapport au montant initial du marché.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**10 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°01 au marché de « Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la réhabilitation d'un quai de transfert d'ordures ménagères et de déchets propres sur le site de Teghime »,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de la présente délibération.

Fait à Corte, le 19 avril 2010

Extrait certifié conforme

Le Président

François TATTI



Sous-Préfecture de CORTE

05 MAI 2010

ACCUSE DE RECEPTION